Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 029-212900021-20251124-D2025048-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE D'ARZANO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre du mois de novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Arzano, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Anne BORRY, Maire d'Arzano.

Etaient présents : BORRY Anne, EVENNOU Jean-Luc, LE ROCH Marie-Françoise, GUÉGUIN Gisèle, HÉLOU Annie, VALÉGANT Jacques, LE GLEUT Jean-Paul, SYLVESTRE Jean-Yves, CORDROC'H Jacques, TANGUY Patrick, DE PENFENTENYO Aude, DE MOUCHERON Cosme
Excusés : LE HEN Gwénola ayant donné procuration à EVENNOU Jean-Luc
Absents : Jacques CORDROC'H

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de votants
13	11	12

Secrétaire de séance : Gisèle GUÉGUIN

Date de convocation : 19/11/2025 **Date d'affichage** : 27/11/2025

Objet de la délibération : Sollicitation Pacte Finistère 2030 – volet 2 pour la période 2025-2026

Les projets du volet 2 du Pacte Finistère 2030 sont portés par les communes ou leurs groupements (EPCI à fiscalité propre et syndicats intercommunaux, CCAS et CIAS).

Il s'agit de dépenses d'investissement et de fonctionnement qui concourent au développement équilibré et à la transition du territoire, et qui sont structurants pour le bassin de vie.

Les projets financés sont identifiés dans le cadre de conventions, signées entre le Conseil Départemental, chaque EPCI et les communes qui le composent. Ces conventions peuvent être révisées chaque année, pour donner de la souplesse aux communes et aux EPCI, et s'assurer que les subventions octroyées sont bien consommées.

Suite aux réunions de présentation du volet 2 pour la période 2025-2026, il est proposé de solliciter auprès du Conseil Départemental du Finistère, une subvention dans le cadre du dispositif Pacte Finistère 2030 (période 2025-2026/volet 2/Développement local) pour la rénovation de l'ancien CIAL.

Dépenses	***Montant HT***
RDC	125 000 €
1er étage	375 000 €
2ème étage	30 000 €
Total Travaux	***530 000 €***
Maîtrise d'œuvre, diagnostics, coordination	70 000 €
Total du projet	**600 000 €**

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 029-212900021-20251124-D2025048-DE

Financeurs	Dépense HT subventionnable de l'opération
Etat – D.E.T.R 2025	100 000 €
Région	50 000 €
Quimperlé communauté	60 000 €
Conseil départemental du Finistère	50 000 €
Montant à la charge du maitre d'ouvrage	340 000 €
TOTAL (coût de l'opération HT)	**600 000 €**

Tout comme pour le volet 1, il sera demandé un phasage de la subvention afin de respecter le calendrier d'achèvement des travaux.

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE Madame le Maire à déposer une demande de subvention au titre du Pacte Finistère 2030 – volet 2 pour la période 2025-2026 pour le dossier cité ci-dessus.
APPROUVE le phasage de la subvention « Pacte Finistère 2030 – volet 2 » pour période 2025-2026
AUTORISE Madame le Maire à déposer et signer tous les documents nécessaires à ce phasage

Vote : 11 voix pour, 1 abstention

Pour extrait certifié conforme
Anne BORRY
Maire d'Arzano

MAIRIE D'ARZANO (Finistère)